



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

# EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019

## REGLEMENT

Dans le cadre des premières **RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS** l'ALCA (Association Loisirs et Culture d'Auffargis) organise la 8<sup>ième</sup> édition de l'Exposition de Photos d'Auteur. Depuis 2009, l'Exposition de Photos d'Auteur est un événement dédié à la photographie, qui a pour ambition de faire vivre une photographie d'auteurs d'Auffargis et de sa région.

*Cette exposition de photos d'auteur est ouverte à tous les photographes amateurs et professionnels.*

### INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire.

Un droit d'accrochage de 10€ par dossier est demandé quel que soit le nombre de photos du dossier exposé pour les adhérents ALCA et de 15€ pour les non adhérents.

La fiche d'inscription devra parvenir au plus tard le **mercredi 13 mars 2019**, accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de l'ALCA.

### CONTACT

Marc & Annick Robillard  
6 allée de saint Hubert 78610 Auffargis  
06 78 87 09 41 ou 06 07 12 00 86  
[robillard.marc@orange.fr](mailto:robillard.marc@orange.fr)  
[robillard.annick@orange.fr](mailto:robillard.annick@orange.fr)

### SERIE D'AUTEUR

Les photos exposées devront présenter *une série photographique sur un thème libre*.

Une série, c'est un **ensemble cohérent d'images**, présentant des points communs tout en étant nettement différentes les unes des autres. Une série photographique vise un but précis : raconter, montrer, rendre compte, faire connaître quelque chose.

Toute série commence par une idée, un thème, comme par exemple : la vie autour de chez moi en 2019, les gens de mon village, les paysages d'hiver, etc. La cohérence d'une série s'acquiert grâce aux points communs qui lient les photos entre-elles en cohérence avec le thème choisi.

Obtenir de la cohérence nécessite de se référer au thème de la série. Mais attention, la série doit utiliser d'autres liens pour éviter de perdre de sa force. La manière de photographier peut répondre à ce besoin :

- Prendre toutes ses photos avec le même matériel : type d'appareil photo, objectif, longueur focale, etc.,



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

- Utiliser un point de vue identique (par exemple : se placer toujours à la même distance du sujet, la même hauteur de prise de vue, etc.),
- Prendre toutes les photos avec la même lumière ou exposition (contrejour, en sur ou sous-exposition),
- Jouer sur la temporalité c'est-à-dire : utiliser un temps de pose très lent pour chaque image ou faire des instantanés,
- Choisir une profondeur de champ,
- Choix d'un traitement (Noir et Blanc ou Couleur).

Avec ces critères, une série ne peut pas être constituée par une collection de ses meilleures images ou une rétrospective d'un travail d'auteur.

Les séries seront composées de 5 à 8 images. La plus petite dimension de chaque photographie (hors passe-partout) ne pourra être inférieure à 15 cm, faute de quoi cette dernière ne sera pas retenue. Les images pourront être présentées en vertical ou en horizontal au choix de l'auteur.

### **REUNIONS DE TRAVAIL SUR LES DOSSIERS :**

L'Atelier Photo de l'ALCA propose des réunions de travail sur les dossiers. Ces séances visent à proposer un accompagnement à chaque auteur candidat pour améliorer son travail d'auteur photographe et la qualité de ses dossiers tant au niveau du contenu photographique que de la pertinence dans la démarche d'auteur.

Ces réunions sont gratuites et ouvertes à tous les candidats. Elles auront lieu au foyer rural dans salle de réunion du socio-culturel (à côté de la bibliothèque) à partir de 20h45, **les lundis 25 février et 4 mars.**

### **DROITS DE REPRODUCTION**

En participant à cette exposition, chaque photographe certifie : être l'auteur des œuvres présentées et en détenir les droits et autorisations de diffusion et respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays et lieu de prise de vue.

Sauf indication expresse de l'auteur, l'ALCA se réserve le droit de reproduire, sans contrepartie, les œuvres présentées dans un but de promotion de ses activités, y compris sur Internet.

### **PRESENTATION DES ŒUVRES**

Toutes les photos d'un même dossier devront être obligatoirement encadrées de la même façon pour garder une harmonie de présentation (même cadre, mêmes dimensions, même passe-partout). Pour les cadres les dimensions sont libres dès lors que chaque côté est compris entre 30 et 50 cm.

La présentation d'œuvres d'un format supérieure à 50 cm pourra être examinée par l'organisation. L'acceptation d'un tel dossier ne sera possible que si le nombre de dossiers de taille normal le permet et si le contenu photographique des images justifie sa présentation lors de l'exposition.

Les cadres seront de couleurs bois, alu ou noire et une présentation soignée sont recommandés. Le montage des images sur dibond, alu, plexiglas ou similaires ainsi que le cadre type caisse américaine sera accepté. La présentation des photos sur tout autre façon (par exemple sous-verre) n'est pas acceptée.

Chaque cadre devra être doté d'un système d'accrochage.

Dans tous les cas, la présentation devra être soignée, les œuvres en mauvais état seront refusées.

La présentation des dossiers devra être décrite dans le bulletin d'inscription. Le processus d'acceptation des œuvres prendra en compte la présentation des œuvres. Le non-respect d'une de ces exigences de



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

présentation lors de l'accrochage (encadrement non conforme, format non respecté, système d'accrochage, etc.) ou présentation différente de celle décrite lors de l'inscription, entraînera l'exclusion du dossier de l'exposition.

### PROCESSUS D'ACCEPTATION DES ŒUVRES

Le processus d'acceptation des œuvres se compose de plusieurs étapes :

- Inscription des dossiers :  
La limite d'inscription est fixée au mercredi 13 mars 2019 à minuit.
- Dépôt des dossiers :  
Chaque dossier devra permettre au jury d'effectuer une évaluation en vue de son acceptation. Il devra être composé au minimum : d'un tirage des images au format final, du bulletin d'inscription renseigné et d'une version informatique des images (JPEG, 1920x1920 px, taille < 500Ko) qui devra être fournie à l'organisation (email ou WeTransfert).  
La date de remise des dossiers est fixée : samedi 16 mars 2019 à 12h. **Passée cette date, plus aucun dossier ne sera accepté.**
- Jury et sélection :  
Un jury composé de photographes expérimentés et de spécialistes de la photographie sera défini par l'ALCA.  
Il vérifiera la pertinence des dossiers présentés et sélectionnera les dossiers exposés. Les critères de sélection prendront en compte : le contenu photographique des images, la cohérence du dossier, la pertinence, la qualité des tirages (cadrage, originalité, traitement de la lumière, esthétique) et la présentation.  
Si le nombre de photographies exposées entraîne un risque sur la qualité globale de l'exposition, le comité de sélection sera obligé d'écarter certains dossiers.  
Ce comité de sélection se réserve le droit de refuser certaines photos qui seraient susceptibles de porter atteinte à la bonne tenue générale de l'exposition. En cas de problème, l'auteur sera consulté pour qu'il modifie son dossier. En cas de refus, le dossier complet sera exclu.  
Les décisions seront définitives et sans appel.
- Retrait des dossiers et réponse du comité de sélection : samedi 23 mars 2019 (10h à 12h).  
Chaque auteur pourra venir retirer son dossier et prendre connaissance des décisions du jury. Une explication détaillée sera fournie à chaque auteur.
- Réalisation finale et accrochage :  
Chaque auteur a jusqu'à la date d'accrochage pour finaliser son dossier. L'auteur s'engage à présenter son dossier tel que décrit dans la fiche d'inscription. Toutes les photos présentées lors du processus d'acceptation devront être présentes et montées lors de l'accrochage. Aucun ajout, substitution ou autres modifications ne seront tolérés. C'est la version informatique des œuvres qui fera office de référence.

Les photographes candidats devront respecter le processus d'acceptation des œuvres. Le non-respect de ces directives peut entraîner l'exclusion du dossier.

### DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par l'ALCA pour la gestion du compte du participant. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : [robillard.annick@orange.fr](mailto:robillard.annick@orange.fr) ou [robillard.marc@orange.fr](mailto:robillard.marc@orange.fr).

### ACCES AU PUBLIC

L'entrée de l'exposition est gratuite. Les horaires de visite sont fixés : 10h à 18h.

### ORGANISATION ET LOGISTIQUE

Les exposants dont le dossier est retenu, s'engagent à respecter les directives d'organisation et de logistique.

- Scénographie de l'exposition  
Dans le but de garantir une harmonie de l'exposition et la mise en valeur des œuvres, la scénographie sera définie par l'organisation.
- Installation  
Tous les exposants devront aider à la mise en place de l'exposition vendredi 12 avril à partir de 17h30. En cas d'indisponibilité d'un exposant, celui-ci devra désigner une personne pour le remplacer.
- Démontage  
A la fin de l'exposition tous les exposants devront aider au démontage des structures.
- Permanences  
Le principe des rencontres photographiques d'Auffargis est de favoriser les échanges entre photographes. La présence des auteurs est donc fortement recommandée. Néanmoins, il ne sera pas toujours possible d'assurer une présence permanente. Donc chaque photographe s'engage à tenir une permanence durant le week-end, selon un planning défini.
- Vente  
Les photographes souhaitant vendre leurs œuvres devront établir une liste de prix mise à disposition des visiteurs.  
Les transactions devront se faire directement entre le photographe et l'acquéreur.  
Les œuvres vendues seront remises aux acheteurs par le photographe après clôture de l'exposition.
- Assurance  
L'ALCA décline toute responsabilité concernant le vol et les dégradations.
- Vernissage  
Un accueil des invités autour d'un apéritif est prévu le dimanche 14 avril 11h30.  
L'ALCA fournira les boissons, les photographes apporteront leur contribution en bouchées salées ou sucrées.
- Repas  
La salle restant ouverte le midi, les photographes pourront apporter un panier pique-nique à mettre en commun pour passer un moment convivial.  
Apporter assiettes, verres, couverts ...



## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'AUFFARGIS REGLEMENT DE L'EXPOSITION DE PHOTOS D'AUTEUR

### DATE A RETENIR

- **REUNIONS DE TRAVAIL SUR LES DOSSIERS** (Conseils pour la réalisation des dossiers) : **lundis 25 février et 4 mars** : foyer rural dans salle de réunion du socio-cultuel (à côté de la bibliothèque) à partir de 20h45.
- **LIMITE D'INSCRIPTION** : **mercredi 13 mars à minuit.**
- **DEPOT DES DOSSIERS** : **samedi 16 mars** dans la bibliothèque (10h à 12h).
- **RETRAIT DES DOSSIERS ET REPOSE DU COMITE DE SELECTION** : **samedi 23 mars** dans la bibliothèque (10h à 12h).
- **INSTALLATION** : **vendredi 12 avril** à partir de 17h30.
- **EXPOSITION** : **13 et 14 avril de 10 h à 18 h.**
- **VERNISSAGE** : **dimanche 14 avril à 11 h 30.**
- **RETRAIT DES ŒUVRES EXPOSEES** : **dimanche 14 avril à 18 h.**